
Adresse du président de la société populaire de Nérís (Allier) annonçant des dons en numéraire et l'engagement d'un cavalier armé et équipé, lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du président de la société populaire de Nérís (Allier) annonçant des dons en numéraire et l'engagement d'un cavalier armé et équipé, lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 62;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39115_t1_0062_0000_1;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Suit la lettre de la Société populaire de Nérès (1).

Le citoyen Président de la Société populaire de Nérès, au citoyen Président de la Convention.

« Nérès, 26 brumaire, l'an II de la République française une et indivisible.

« La Société populaire de Nérès-les-Bains, département de l'Allier, district de Montluçon, se réunit à toutes celles de la République pour féliciter la Convention sur tous ses travaux, pour lui faire connaître ses sentiments d'admiration sur son courage et sa fermeté au milieu des assauts qu'elle a à soutenir — elle la regarde comme un rocher battu par les flots en furceur qui viennent briser à ses pieds leur rage écumeuse —, enfin pour l'engager à ne quitter son poste qu'après avoir établi la République sur des bases inébranlables.

« Cette Société, qui ne fait que de naître et qui ne compte encore que 23 membres, prie la Convention d'agréer sa petite offrande qui consiste en quatre cent quarante-six livres dix sols assignats, ci..... 446 liv. 10 s.

« Cent vingt livres en numéraire. 120 »

« De plus, en numéraire..... 18 »

584 liv. 10 s.

« Deux paires de boucles de souliers et une médaille en argent, offrande bien modique, mais c'est le premier ris d'un enfant au berceau vers sa mère, c'est son premier élanement. Daignez donc, citoyen Président, faire agréer cette offrande à la Convention ainsi que son assentiment à toutes ses opérations.

« Le citoyen Bournet, procureur de la commune, membre de la Société, outre sa part dans l'offrande, arme et habille complètement son jeune frère qui, à peine, a atteint l'âge de 18 ans et qui brûle du désir d'aller se mesurer. J'ajoute encore à cette adresse que les citoyennes de Nérès, jalouses de montrer leur républicanisme, ont, ces jours derniers, précédées des instruments, fait à différentes fois le tour de l'arbre de la liberté en criant : *Vive la République et les sans-culottes!*

« Salut et fraternité.

« **RENAUT**, président de la Société populaire de Nérès. »

Le citoyen Lebeuf (Lebœuf), de Soissons, âgé de 94 ans, offre à la nation une médaille de vermeil, représentant une tête de tyran.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre du citoyen Lebœuf (1).

« Soissons, le 30 brumaire de la 2^e année de la République une et indivisible et impérissable.

« Citoyens représentants,

« Baudouin-Nicolas Lebœuf, citoyen de Soissons, âgé de 94 ans, a toujours pensé que le gouvernement démocratique était celui qui pouvait le mieux opérer le bonheur de l'homme civilisé.

« Persuadé que le moyen le plus efficace d'y parvenir est de payer exactement les contributions et d'aider l'Etat en payant généreusement l'emprunt volontaire, ainsi qu'il l'a fait au commencement du second mois.

« Il vous offre une grande médaille de vermeil qu'il croit très artistement faite, représentant d'un côté Henri IV et de l'autre l'emblème de son mariage.

« *Le républicain,*

« **LEBŒUF.**

« *Vive la République!* »

Le citoyen Renaut (Regnaut), chirurgien et juge de paix du canton de Reynet (Reynel), fait don à la nation d'une médaille d'or qui lui a été décernée par l'Académie de chirurgie de Paris, dans la séance publique de 1787, pour le premier prix d'émulation.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre d'envoi du vice-président du directoire du département de la Haute-Marne (3).

« Chaumont, le 29 brumaire de l'an II de la République française une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Je t'adresse, au nom de l'Administration, 2 croix dites de Saint-Louis, et 2 brevets, remis par les citoyens Thomassin d'Arc (4), avec le procès-verbal de la municipalité de cette commune.

« J'y joins une médaille d'or dont le citoyen Regnaut fait don à la République et l'expédition de l'arrêté du directoire qui en constate la remise.

« Je te prie de déposer le tout sur l'autel de la patrie.

« *Le vice-président du directoire du département de la Haute-Marne,*

« **P. USUNIER**, vice-président. »

(1) Archives nationales, carton C 283, dossier 805.
(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 141.
(3) Archives nationales, carton C 283, dossier 805.
(4) Il s'agit d'Arc-en-Barrois.

(1) Archives nationales, carton C 283, dossier 805.
(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 141.